



## II

### Message Introductif

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget 2022. Il a été élaboré par le Conseil Communal avec l'aide de la commission des finances, de la fiduciaire Dini-Chappot SA et de la Section des Finances Communales du Canton. Le Conseil Communal tient à remercier ces personnes.

Le budget a été rédigé selon le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 – MCH2. Ce nouveau modèle comporte une numérotation et une répartition des comptes différentes. C'est pour cette raison que les comptes 2020 et le budget 2021, reportés dans le budget 2022 ont aussi été convertis selon le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 – MCH2. Il sera cependant difficile de faire une comparaison directe avec les comptes 2020 et le budget 2021 publiés sur le site internet de la Commune selon l'ancien modèle comptable. Il sera également difficile de comparer les indicateurs car, eux aussi, ont changé.

Le budget 2022 a été approuvé par le Conseil Communal en date du 29 novembre 2021

## 1. Résumé des principaux éléments du budget 2022.

### Budget de fonctionnement.

|                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| Charges financières            | 17'326'481       |
| Revenus financiers             | 20'591'706       |
| <b>Marge d'autofinancement</b> | <b>4'122'025</b> |
| Amortissements ordinaires      | 856'800          |
| <b>Excédents de revenus</b>    | <b>3'265'225</b> |

### Budget des investissements

|                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| Dépenses                              | 3'418'500        |
| Recettes                              | 28'000           |
| <b>Total des investissements nets</b> | <b>3'390'000</b> |

### Financement des investissements

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Investissements nets             | 3'390'000      |
| Marge d'autofinancement          | 4'122'025      |
| <b>Suffisance de financement</b> | <b>732'025</b> |

### Variation de la fortune

|  |                  |
|--|------------------|
| Investissements nets à reporter au bilan   | 3'390'000        |
| Suffisance de financement                  | 732'025          |
| Amortissements du patrimoine administratif | 856'800          |
| <b>Augmentation de la fortune nette</b>    | <b>3'265'225</b> |

## 2. Aperçu général

Le budget de fonctionnement affiche une marge d'autofinancement de CHF 4'122'025, elle est en nette augmentation de CHF 2'846'025 par rapport au budget 2021.

Deux évènements importants ont, en effet, marqué l'année 2021. Ils vont positivement affecter les finances de la commune en 2022 :

- 1) Les deux arrêts rendus par le Tribunal Fédéral qui admettent les recours des communes de Martigny, Martigny Combes, Salvan, Vernayaz, Trient et Finhaut contre la réduction de la redevance de 2012 en faveur de l'imposition spéciale des CFF (ces arrêts vont affecter aussi les redevances 2013-2019). Comme premier résultat de ces arrêts nous allons recevoir CHF 549'792 en janvier 2022.
- 2) L'accord avec les CFF pour un nouvel échéancier de paiement avec la garantie que les paiements seront effectués indépendamment de l'entrée en force de la convention (avenant 2 à la convention du 10 juin 2010). Le nouvel échéancier vous sera présenté et soumis à votation lors de l'assemblée primaire. En janvier 2022 nous allons recevoir une première tranche de CHF 13'816'114.

Un grand merci à Maître Damien Revaz et Jean-Marie Rouiller qui ont coordonné les actions nécessaires pour obtenir de tels résultats, ainsi qu'aux Président(e)s des communes concernées qui ont participé aux groupes de travail toutes ces dernières années.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à CHF 17'326'481 pour des revenus évalués à CHF 20'591'706. Cette apparente forte augmentation des charges est due à la création d'un compte de réserve de politique budgétaire de CHF 11'500'000. Les charges nettes sont donc de CHF 5'826'481.

Le budget « sobre » de l'année passée et l'impératif de préserver la trésorerie avait raison d'être : Nous arrivons en fin d'année avec un trésorerie extrêmement basse (fin novembre : CHF 250'000), mais sans la nécessité de demander le remboursement de prêts.

Les deux arrêts du Tribunal Fédéral et l'accord avec les CFF nous permettent de repartir avec un regard sur le développement futur de notre commune et d'envisager des investissements importants combinés à un plan de réserve, et ce, pour bien gérer la fortune dans les prochaines années.

Après l'enregistrement des amortissements ordinaires de CHF 856'800 (représentant ~8.9% du patrimoine administratif), le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de CHF 3'265'225 porté en augmentation de la fortune au bilan. Le calcul des amortissements 2022 se base sur l'état du patrimoine administratif au 31.12.2020, sur les investissements budgétisés 2021 et sur les investissements prévus pour 2022. La loi étant changée, les taux d'amortissement sont désormais calculés selon la nature de l'investissement, avec des valeurs minimales fixées par le Canton. Sur recommandation de la Section Finances Communales du Canton, le Conseil Communal a adopté, par prudence, les valeurs minimales des taux d'amortissement. Des ajustements, si nécessaires, seront possibles en 2022.

Les investissements nets portés au budget se chiffrent à CHF 3'390'000. Les dépenses nettes d'investissement **sont intégralement couvertes par la marge d'autofinancement**. Il en résulte une suffisance de financement de CHF 732'025.

| Aperçu du compte de résultats et investissements    |       | Compte<br>2020      | Budget<br>2021    | Budget<br>2022       |
|---|-------|---------------------|-------------------|----------------------|
| <b>Compte de résultats</b>                          |       |                     |                   |                      |
| <b>Résultat avant amortissements comptables</b>     |       |                     |                   |                      |
| Charges financières                                 | - CHF | 8 754 762.25        | 4 073 200.00      | 4 969 681.00         |
| Revenus financiers                                  | + CHF | 5 420 720.20        | 4 840 400.00      | 20 011 006.00        |
| <b>Marge d'autofinancement (négative)</b>           | = CHF | <b>3 334 042.05</b> | -                 | -                    |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                      | = CHF | -                   | <b>767 200.00</b> | <b>15 041 325.00</b> |
| <b>Résultat après amortissements comptables</b>     |       |                     |                   |                      |
| Marge d'autofinancement (négative)                  | - CHF | 3 334 042.05        | -                 | -                    |
| Marge d'autofinancement                             | + CHF | -                   | 767 200.00        | 15 041 325.00        |
| Amortissements planifiés                            | - CHF | 816 216.23          | 931 500.00        | 856 800.00           |
| Attributions aux fonds et financements spéciaux     | - CHF | -10.00              | -                 | -                    |
| Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | + CHF | 613 172.46          | 505 800.00        | 580 700.00           |
| Réévaluations des prêts du PA                       | - CHF | -                   | -                 | -                    |
| Réévaluations des participations du PA              | - CHF | -                   | -                 | -                    |
| Attributions au capital propre                      | - CHF | -                   | -                 | 11 500 000.00        |
| Réévaluations PA                                    | + CHF | -                   | -                 | -                    |
| Prélèvements sur le capital propre                  | + CHF | -                   | -                 | -                    |
| <b>Excédent de charges</b>                          | = CHF | <b>3 537 075.82</b> | -                 | -                    |
| <b>Excédent de revenus</b>                          | = CHF | -                   | <b>341 500.00</b> | <b>3 265 225.00</b>  |
| <b>Compte des investissements</b>                   |       |                     |                   |                      |
| Dépenses  | + CHF | 1 154 004.90        | 961 500.00        | 3 418 000.00         |
| Recettes  | - CHF | 670 045.20          | 212 000.00        | 28 000.00            |
| <b>Investissements nets</b>                         | = CHF | <b>483 959.70</b>   | <b>749 500.00</b> | <b>3 390 000.00</b>  |
| <b>Investissements nets (négatifs)</b>              | = CHF | -                   | -                 | -                    |
| <b>Financement</b>                                  |       |                     |                   |                      |
| Marge d'autofinancement (négative)                  | - CHF | 3 334 042.05        | -                 | -                    |
| Marge d'autofinancement                             | + CHF | -                   | 767 200.00        | 15 041 325.00        |
| Investissements nets                                | - CHF | 483 959.70          | 749 500.00        | 3 390 000.00         |
| Investissements nets (négatifs)                     | + CHF | -                   | -                 | -                    |
| <b>Insuffisance de financement</b>                  | = CHF | <b>3 818 001.75</b> | -                 | -                    |
| <b>Excédent de financement</b>                      | = CHF | -                   | <b>17 700.00</b>  | <b>11 651 325.00</b> |

### 3. Budget de Fonctionnement

Les variations essentielles par rapport au budget 2021 concernant les charges financières sont les suivantes :

|             |  |          |
|-------------|--|----------|
| 331.3109.03 | Documentaire historique  | -50'000  |
| 613.3631.00 | Participation entretien routes cantonales (pont St-Christophe) | +304'000 |
| 720.3130.00 | Entretien du réseau (d'eau)                                    | +90'000  |

Des gros travaux d'entretien vont être effectués sur le pont St-Christophe avec une participation de la commune à hauteur de 30% (pour le pont) et 50% (pour la partie de route à l'entrée de la gare). La modernisation du réseau d'eau continue avec des frais conséquents.

Les variations essentielles par rapport au budget 2021 concernant les revenus financiers sont les suivantes :

|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| 911.4011.00 | Impôts sur le capital des personnes morales | -360'000  |
| 911.4021.02 | Impôts foncier des personnes morales        | 1'240'000 |

La variation négative par rapport à l'impôt sur le capital des personnes morales (911.4011.00) suit la démarche prudente du budget 2021, confirmée durant cette année par les remboursements d'impôts élevés que nous avons dû effectuer en faveur de certaines entreprises.

La variation positive de l'impôt foncier des personnes morales est due à la fin de l'exonération de Nant de Drance.

#### Fiscalité

Sur la base des éléments connus, le maintien des barèmes en vigueur est proposé, soit :

Coefficient d'impôts : 1.00

Taux d'indexation 170%

### 4. Budget des investissements

Le budget des investissements présente des dépenses nettes de CHF 749'500.

| Investissements principaux 2021, montants nets             |  |           |
|--|--|-----------|
| Chapitre   | Description  | Montant   |
| Administration générale                                    | Rénovation des bâtiments communaux (efficacité énergétique)  | 800'000   |
| Sécurité publique  | Cadastre souterrain  | 20'000    |
| Culture, sport et loisirs, église                          | WC publics (Léchère, Emosson, Châtelard, Giétroz)  | 60'000    |
|  | Amélioration chemins pédestres   | 35'000    |
| Trafic   | Divers routes et places  | 75'000    |
|  | Éclairage public   | 25'000    |
| Protection de l'environnement et aménagement du territoire | Améliorations du réseau d'eau potable  | 80'000    |
|  | PGEE - séparatifs EP-EU Fond et Ch. des Raccards   | 673'000   |
|  | Déchetterie du Neudray - rénovations   | 70'000    |
| Économie publique  | Aménagement du Cœur du Village (rénovation salle polyvalente, efficacité énergétique, planification travaux piscine) | 1'500'000 |
|  | Promotion économique et touristique  | 80'000    |

(écrans informations officielles et touristiques)

En cohérence avec les objectifs énergétiques cantonaux 2035, la stratégie énergétique fédérale 2050, et avec la collaboration du CREM, des investissements importants vont être faits pour la rénovation des bâtiments communaux et leur efficacité énergétique. Cela inclut la rénovation de la salle polyvalente dans le cadre du projet de rénovation de la piscine. Le Conseil Communal est heureux de pouvoir démarrer le développement du Cœur du Village !

Nous allons aussi vous présenter un programme de conseil à la population pour la rénovation énergétique.

Les travaux (impératifs) pour les séparatifs vont continuer l'année prochaine et les années suivantes. Nous avons prêté attention à une planification intelligente afin d'éviter trop de nuisances et trop de travaux au même temps.

## 5. Évolution de la fortune

La fortune par habitant reste très positive. La légère baisse de l'année passée est largement compensée par les entrées prévues en 2022.

|                                 |     | 2020           | 2021           | 2022           |
|---------------------------------|-----|----------------|----------------|----------------|
| Dette nette 1 par habitant      |     |                |                |                |
| Dette nette                     | CHF | -19 324 973.03 | -19 342 673.03 | -30 993 998.03 |
| Population résidante permanente |     | 372            | 381            | 381            |
|                                 |     | -51 949        | -50 768        | -81 349        |

## 6. Indicateurs

| Evolution indicateurs                       | Comptes                        | Budget                          | Budget                              |
|---|--------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
|   | 2020                           | 2021                            | 2022                                |
| 1. Taux d'endettement net (I1)              | -619.66%<br>bon                | -728.54%<br>bon                 | -876.78%<br>bon                     |
| 2. Degré d'autofinancement (I2)             | -688.91%<br>récession          | 102.36%<br>haute<br>conjoncture | 443.70%<br>haute<br>conjoncture     |
| 3. Part des charges d'intérêts (I3)         | -3.08%<br>bon                  | -0.21%<br>bon                   | 0.02%<br>bon                        |
| 4. Dette brute par rapport aux revenus (I4) | 23.31%<br>très bon             | 25.98%<br>très bon              | -49.84%<br>très bon                 |
| 5. Proportion des investissements (I5)      | 19.44%<br>eff. d'inv.<br>moyen | 19.14%<br>eff. d'inv.<br>moyen  | 41.49%<br>eff. d'inv. très<br>élevé |
| 6. Part du service de la dette (I6)         | 10.45%<br>charge<br>acceptable | 17.22%<br>charge forte          | 4.19%<br>charge faible              |
| 7. Dette nette 1 par habitant (I7)          | -51949<br>patrimoine net       | -50768<br>patrimoine net        | -81349<br>patrimoine net            |
| 8. Taux d'autofinancement (I8)              | -55.26%<br>mauvais             | 14.35%<br>moyen                 | 73.05%<br>bon                       |

## 7. Considérations finales

Après un budget 2021 prudent, justifié par la nécessité de préserver la trésorerie, l'accord sur le retour des concessions et les arrêts du Tribunal Fédéral nous permettent de planifier des investissements importants avec un regard sur le développement futur de notre commune.

En parallèle, un plan de réserve budgétaire est envisagé afin de bien gérer la fortune dans les prochaines années.

Les investissements touchent les travaux nécessaires, comme le réseau d'eau et les séparatifs, ainsi que la rénovation du parc immobilier communal dans l'optique d'inscrire notre commune dans un plan énergétique cohérent. Le développement commencera avec la rénovation de la salle polyvalente et la programmation des travaux pour la piscine. Il est bien de rappeler, que suite à la votation pour la stratégie énergétique 2050, le cadre des projets pour la transition vers des énergies renouvelables a considérablement changé, privilégiant la baisse de la consommation à travers l'isolation des bâtiments et l'utilisation de sources d'énergie optimisées à chaque cas. Les objectifs énergétiques cantonaux 2035 vont dans cette direction. L'étude commencée avec le CREM de Martigny, dont la commune est partenaire, qui vise à définir une stratégie énergétique adaptée à nos villages et à jour avec les nouvelles directives, sera poursuivie. Un programme de conseil à la rénovation énergétique sera mis en place, engendrant une augmentation du budget pour l'aide à la construction et aux rénovations.

Les diverses subventions accordées aux citoyens restent inchangées et restent très intéressantes pour les familles notamment.

Ce budget a été adopté par le Conseil Communal en séance du 29 novembre 2021. Aussi, nous espérons que vous l'adopterez tel que présenté.